

Objectif

La Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être des étudiants du postsecondaire (<https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/norme-etudiants>) (la Norme), la toute première en son genre au monde, est un ensemble de lignes directrices flexibles et applicables sur une base volontaire qui a été conçu pour aider les établissements postsecondaires à appuyer la santé mentale et le bien-être des étudiants. Au Québec, les établissements scolaires peuvent aussi suivre le [Plan d'action pour la santé mentale étudiante en enseignement supérieur du Québec](#) (Plan d'action du Québec).

Le don de Bell Cause pour la cause a permis la création de la Norme, sous la direction de la Commission de la santé mentale du Canada et en partenariat avec l'Association canadienne de normalisation.

En 2021, le Fonds postsecondaire Bell Cause pour la cause a été lancé afin d'aider les établissements d'enseignement postsecondaire à accélérer leur travail important et continu visant à soutenir la santé mentale et le bien-être des étudiants.

Détails du financement

Les établissements d'enseignement postsecondaire peuvent maintenant soumettre une demande de don pouvant aller jusqu'à 100 000 \$. Ces dons serviront à soutenir les programmes offerts par les établissements et à combler les lacunes cernées dans leurs services en vue de s'harmoniser avec les lignes directrices et les modèles de la Norme ou du Plan d'action du Québec. Ce financement est offert pour soutenir des projets sur une période d'une année ou deux.

Admissibilité

Le don du Fonds postsecondaire finance des initiatives qui visent à améliorer la santé mentale des étudiants et à soutenir les efforts des institutions afin qu'elles s'harmonisent avec la Norme ou le Plan d'action du Québec.

Chaque demande doit :

- Démontrer que l'établissement d'enseignement postsecondaire a effectué une analyse des lacunes afin de cerner les secteurs qui nécessitent des interventions supplémentaires en vue de répondre aux exigences de la Norme ou du Plan d'action du Québec.
- Indiquer comment l'établissement utilisera le don pour combler une lacune qui a été cernée et pour s'harmoniser avec les lignes directrices et les modèles de la Norme ou du Plan d'action du Québec.
- Démontrer l'engagement financier de l'établissement (contribution en argent ou autre) pour soutenir le projet.
- Intégrer les rétroactions recueillies auprès d'étudiants ou d'associations étudiantes, ou démontrer que des étudiants ou des associations étudiantes ont pris part à l'élaboration du projet.

Les établissements qui soumettent une demande doivent accepter les conditions énoncées dans le formulaire de demande en ligne et y souscrire, cela comprend la production d'un rapport de gestion annuel.

Les établissements admissibles :

Les établissements d'enseignement canadiens sans but lucratif reconnus qui ont le pouvoir de délivrer des diplômes ou des grades, ou leurs filiales (p. ex. : les universités, les collèges, les cégeps, les écoles polytechniques et les instituts de technologie).

Tous les établissements d'enseignement postsecondaire éligibles peuvent soumettre une demande de don, même ceux qui ont reçu un don de lancement de 25 000 dollars. Toutefois, si un établissement d'enseignement postsecondaire a reçu un don de mise en œuvre, il ne peut pas faire une nouvelle de don avant un an après la fin du projet.

Exclusions

Les établissements suivants ne sont pas admissibles à un financement :

- Établissements à but lucratif
- Entreprises ou collecteurs de fonds contractuels, particuliers, familles et partis politiques
- Cliniques privées
- Commandite d'événements
- Campagne de financement

Administrateurs

Universités Canada, en partenariat avec Bell, administre le Fonds postsecondaire Bell Cause pour la cause. Le mandat d'Universités Canada est de faciliter l'élaboration de politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, l'industrie, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle effectue pour le compte d'entreprises, d'organismes gouvernementaux ou de fondations privées à l'échelle de l'Amérique du Nord. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.univcan.ca/fr/.

Bell Canada se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au financement sans préavis.

Processus de sélection

Le comité de sélection est formé de leaders en matière de santé mentale et de professionnels de l'enseignement provenant de collectivités de partout au pays, qui fournissent du soutien et des conseils dans le cadre du processus de sélection des bénéficiaires du Fonds postsecondaire.

Critères d'évaluation :

- La force du projet proposé et la possibilité que celui-ci puisse combler une lacune cernée dans les services en santé mentale de l'établissement, en vue de s'harmoniser avec les lignes directrices et les modèles de la Norme ou du Plan d'action du Québec.
- Les détails du budget démontrent que le don de Bell Cause pour la cause sera utilisé de manière efficace.
- La demande soumise démontre une compréhension approfondie de la Norme ou du Plan d'action du Québec.

Tous les établissements ayant soumis une demande recevront une confirmation des résultats du processus de sélection par courriel dès qu'ils seront disponibles.

Établissements retenus

Le formulaire de demande dûment rempli doit être soumis avant la date limite de présentation des demandes, soit le 21 juin 2023 à 15 h (HNE). Les bénéficiaires d'un don en seront informés en décembre et leur nom sera annoncé publiquement au début de l'année 2024.

Les établissements devront remplir un rapport de gestion avant le 15 octobre 2024 (et avant le 15 octobre 2025 pour les projets de deux ans).

Versement du don

- Les dons seront versés en totalité en janvier 2024.

Nous joindre

Pour toute question au sujet du Fonds postsecondaire Bell Cause pour la cause, veuillez envoyer un courriel à l'adresse santementalepostsecondaire@univcan.ca